

Accessibilité des arrêts de bus

Conformément à la loi n° 2015-988 du 05 août 2015, un Schéma Directeur d'Accessibilité -Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) des transports en commun a été approuvé en 2015 par Montluçon Communauté.

Ce SDA-Ad'AP a défini un calendrier de réalisation des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus du réseau et fixé un programme pluriannuel d'investissement pour une enveloppe globale de 250 000,00 EUR.

Ces travaux ont notamment pour objectif de favoriser l'accès au réseau MAELIS des personnes à mobilité réduite (personnes en fauteuil roulant, parents avec poussettes, personnes âgées, etc..).

Veuillez trouver ci-joint le communiqué de presse.

Votre contact

Service Communication

04 70 02 55 53

communication@mairie-montlucon.fr